

Voici les pièces à joindre à votre dossier :

1. Permis côtier – Eaux intérieures

- Le contrat de formation complété et signé
- 1 Photocopie de votre pièce d'identité (recto verso carte d'identité en pdf ou copie papier) ou passeport
- 1 photo d'identité officielle style demande de passeport, sans lunettes et sans sourire
- Le Certificat médical (CERFA étant joint au dossier) de moins de 6 mois
- Le solde de votre règlement
- 1 timbre fiscal de 78€ (pour l'impression du permis)
- L'original du permis détenu le cas échéant

Nous n'acceptons que les timbres électroniques uniquement ! Vous pouvez les acheter en bureau de tabac ou également sur le site de l'Etat : <https://timbres.impots.gouv.fr>

Les frais d'examen théorique, 30€, ne sont pas compris dans le tarif.

2. Hauturier

- 1 photos d'identité officielle style demande de passeport, sans lunettes et sans sourire
- 1 Photocopie de votre pièce d'identité (recto verso carte d'identité en pdf ou copie papier) ou passeport
- Le solde de votre règlement
- 1 timbre fiscal de 38€ (droit d'inscription)
- L'original du permis détenu

Nous n'acceptons que les timbres électroniques uniquement ! Vous pouvez les acheter en bureau de tabac ou également sur le site de l'Etat : <https://timbres.impots.gouv.fr>